

	Protocole lutte contre le -COVID-19 SÉMINAIRES	Date de création : 09/08 2020
		Date de révision : 09/06/2021
		N° de révision : Valable jusqu'au 30/06/2021

LE RELAIS DU MOULIN NEUF S'ENGAGE À RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES... ET LE PROUVE :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LE BÂTIMENT PRINCIPAL
(Salles de restaurant, accueil, salon, salles de réunion...)

Les 12 points clés

1) Accueil clients

L'accueil est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'à 19h30. L'accueil dispose de vitres coulissantes que nous entrouvrirons. En cas de règlement à l'accueil, nous privilégions la carte bancaire.
Un distributeur de solution hydroalcoolique vous attend à l'accueil et dans le hall d'entrée.
Un sens de circulation et d'accès aux salles a été mis en place. Un marquage au sol vous rappelle le respect de la distanciation sociale. Merci de respecter les éléments de signalisation de déplacement.
La grandeur de notre hall d'accueil nous permet d'accueillir une trentaine de personnes en simultanément.
Patientez sur les fauteuils de l'espace bibliothèque ou dans le patio.
Dans tous les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire.
Dans les espaces extérieurs, le port du masque n'est requis que lorsque le respect de la distance de sécurité est incertain.

2) Port du masque

Pour le personnel de l'accueil :

Nos hôtesse porteront un masque et éventuellement une visière.

Et pour vous ?

Vous pourrez, si vous avez oublié malgré nos recommandations préalables d'apporter vos masques réutilisables personnels, en acheter à la boutique.

3) Les parties communes

Une attente particulière sera portée sur la désinfection des parties fréquemment touchées : poignées de portes. Les portes d'accès à l'extérieur seront ouvertes pour éviter au maximum tout contact sur les poignées. Un planning de passage a été mis en place dans les WC communs pour vous garantir un nettoyage régulier. Les climatisations sont désinfectées régulièrement avec un produit bactéricide.

4) Salle de réunion

Les salles de réunion tiennent compte des distanciations minimales imposées. Jauge fixée à 50% des effectifs maximum par salle. Les tables, chaises, matériel de sonorisation et de projection sont désinfectés avant la mise à disposition.

Les masques sont obligatoires en salle de réunion. Mise à disposition de gel hydro alcoolique et de lingettes dans la salle. Nous ne sommes aucunement responsables du comportement des personnes qui viendraient à retirer leur masque en salle de réunion.

5) Le café d'accueil et ou les pauses

Café d'accueil en libre-service avec viennoiseries possibles (enveloppées dans des films plastiques). Les pauses sont organisées dans les espaces communs en libre-service. Les personnes s'y rendent avec le masque. Mise à disposition de gel hydro alcoolique. Si le temps le permet, les pauses seront principalement servies en extérieur sur la terrasse du bar. Les gâteaux maison seront emballés dans des films alimentaires individuels.

6) Déjeuners et / ou dîners :

La salle de restaurant est composée de 2 salles attenantes climatisées et aérées régulièrement d'une capacité de 240 couverts. La jauge est fixée à 50% soit 120 personnes...

Gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle de restaurant. Menus du jour affichés sur ardoise.

Service à l'assiette (selon la table des saisons) en salle de restaurant climatisée (protocole de nettoyage selon les normes sanitaires). Toujours à la même table avec les mêmes convives pour respecter les distances de sécurité. Eau, vin rouge et rosé à volonté en carafe sur demande auprès de nos serveuses. Café et infusions après les repas (utilisation de solution désinfectante avant utilisation). Nous étudions toutes demandes particulières de l'organisateur (cocktails dinatoires, bouteilles d'eau individuelles...).

7) Bar extérieur et/ou intérieur.

Un bar extérieur ou intérieur est à votre disposition et pourra être ouvert selon la demande du responsable du séminaire. Merci de veiller à ne pas former des groupes devant ce (ces) derniers. Possibilité de convenir d'un apéritif servi au verre pour les participants.

8) Remise des clés (doubles sur demande)

Les clés originales sont disposées sur les portes des chambres.

Des doubles peuvent vous être proposés à l'accueil sur demande.

Le jour du départ, vous déposez vos clés dans la boîte à clé sous la tonnelle de l'entrée.

Elles seront ensuite entreposées dans un bac plastique et désinfectées.

9) Les chambres (séminaires résidentiels)

Toutes nos chambres donnent dans le parc avec entrée individuelle par terrasse extérieure.

Dans la majorité des cas, un délai de 48h est appliqué entre chaque location. En cas d'impossibilité, ce délai est ramené à 6h, ce qui est le minimum demandé.

Un protocole sanitaire complet a été revu avec la société de ménage qui officie au Relais depuis plus de 20 ans pour tenir compte des spécificités actuelles et comprend notamment (mais pas que) l'utilisation de nouveaux produits désinfectants, une procédure renforcée des zones sensibles, comme les interrupteurs, la télécommande, les poignées de portes.

Le temps des ménages a été doublé afin de prendre le temps et respecter les protocoles.

Le personnel a été formé et sensibilisé aux mesures spécifiques liées au COVID

Le Relais du Moulin neuf sous traite le blanchissage du linge à un ESAT qui a fourni ses protocoles ainsi que les fiches techniques des produits bactéricides et virucides utilisés. Ainsi nous sommes en mesure

de changer l'intégralité du linge de lit. Dans le respect de notre engagement Chouette Nature, aucune utilisation de linges à usage unique.

10) Intervention dans votre chambre

Si le service accueil ou entretien devait intervenir dans votre chambre pour une réparation, deux possibilités :

- a. Si vous êtes présent dans votre chambre, le personnel se présente avec port de masque ou visière obligatoire, lavage des mains avant et après.
- b. Si vous êtes absent, même protocole, port du masque ou visière obligatoire, lavage des mains avant et après. En quittant votre chambre, le personnel apposera un panonceau sur la poignée de la porte indiquant l'heure, la nature de l'intervention et son prénom.

11) Les activités team building et incentive

La personne en charge de l'activité vous donnera toutes les consignes sanitaires avant de commencer. Certaines activités ou visites sont limitées en nombre de participants si les locaux sont exigus. Le matériel sera désinfecté par le ou les brevets d'état dès que vous l'aurez rendu (activités Biathlon Gascon, trottinettes, carabine laser, Karts à pédales, VTT, lancer de haches, Archerie tag, canoé, tir à l'arc...).